

RECOMMANDATIONS

Le Programme canadien de lutte contre les pluies acides vise à limiter les dépôts de sulfate humide à 20 kg par hectare par année dans toute la zone s'étendant de la région de Muskoka-Haliburton en Ontario jusqu'à la région de Québec. Selon les données d'Environnement Canada pour 1985, les dépôts de sulfate humide dans cette zone dépassent le niveau cible. De vastes étendues à l'intérieur de cette zone reçoivent plus de 25 kg de dépôts de sulfate humide par hectare chaque année, tandis que d'autres en reçoivent plus de 30 kg.

Un niveau cible de 20 kg par hectare par année permettra de protéger les milieux aquatiques modérément sensibles. Ce niveau est toutefois insuffisant pour empêcher les dommages causés par les précipitations acides dans les zones plus sensibles. Par conséquent, certains lacs et cours d'eau continueront à se détériorer même après que le programme canadien sera pleinement opérationnel et que les États-Unis auront mis en place un programme complémentaire. Cette situation étant à son avis inacceptable, le Comité estime que les objectifs énoncés ne sauraient être considérés que comme des objectifs provisoires.

Le nombre exact de lacs et de cours d'eau qui devront être sacrifiés en raison du caractère «provisoire» des objectifs fixés reste à déterminer. Selon les fonctionnaires d'Environnement Canada, leur nombre serait en fait très peu élevé. L'objectif de 20 kg fixé pour la zone décrite ci-dessus permettrait également de réduire les dépôts ailleurs dans l'est du Canada. C'est ainsi qu'on estime que les dépôts oscilleraient entre 12 et 15 kg par hectare par année dans la région de l'Atlantique, tandis qu'ils atteindraient 10 ou 12 kg par hectare par année dans les régions directement au nord de la zone située entre la région de Muskoka et celle de Québec.

Les pluies acides ne constituent pas seulement un problème pour les milieux aquatiques. Des études récentes montrent qu'elles ont des répercussions sur tous les aspects de la vie humaine et dans toutes les sphères environnementales. Si nous justifions notre aide à l'effort de réduction des émissions par le fait que les avantages économiques de cette réduction seront supérieurs à ses coûts, il faut aller au-delà des effets de la pollution sur les milieux aquatiques. Les préjudices économiques subis par